



Rapporteur : M. LENFANT

47587

Commission n°1

11 - Mobilités

Mobilités

Le mercredi 08 février 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h12.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Exposé :

POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES MOBILITÉS ALTERNATIVES DANS LES TERRITOIRES BRETILLIENS FACE AUX ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les modes actuels de déplacement, qui privilégient la voiture individuelle, engendrent de forts impacts négatifs sur le climat en général, et sur notre territoire en particulier sur le plan :

- environnemental : émission de gaz à effet de serre, artificialisation et fragmentation des espaces naturels ;
- économique : dépendances aux énergies fossiles, hausse des prix ;
- social : précarité énergétique, congestion routière, conflit de voirie et dégradation de la qualité de vie ;
- et sanitaire : pollution atmosphérique, nuisances sonores.

Face à ces enjeux, le Département prendra toute sa part en agissant résolument au plus près des territoires pour favoriser le développement des mobilités décarbonées.

I. EN PARTENARIAT AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS ET LES COMMUNES, DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES EN CONTRACTUALISANT DES PACTES DES MOBILITÉS LOCALES

Le Département a décidé de participer plus fortement à l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans ce domaine des mobilités plus durables.

Pour ce faire, le Département propose à chaque établissement public de coopération intercommunale breillien la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitant.es, permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

L'élaboration de ces pactes des mobilités locales s'organisera autour de trois axes :

- Le premier dressera un portrait le plus exhaustif possible des mobilités du territoire, en s'appuyant sur l'ensemble des schémas et plans déjà réalisés, en cours ou à venir, et en réalisant des études complémentaires au besoin.
- Le deuxième concernera la priorisation des projets d'infrastructures, avec, d'une part, les opérations dites de priorité 1 pouvant démarrer rapidement (infrastructures permettant de développer les modes actifs et les usages partagés de la voiture, et travaux visant à sécuriser ou requalifier le réseau routier existant) et d'autre part, les opérations de priorité 2 qui seront arbitrées au regard des conclusions d'études complémentaires et des propositions formulées à l'issue des consultations citoyennes (projets conduisant à la création de nouvelles infrastructures).
- Le troisième axe, relatif à la participation citoyenne, permettra aux habitant.es concerné.es de prendre part aux réflexions sur les mobilités de leur territoire. Ces citoyens proposeront des actions d'amélioration, qui seront ensuite mobilisées comme un outil d'aide à la décision par les partenaires signataires du pacte.

La mise en œuvre de ces pactes de mobilités se fera de manière échelonnée dans les territoires au cours de l'année 2023 et débutera par une version initiale constituée par un acte d'engagement dès le lancement de la démarche avec chacun des EPCI, de façon à engager des projets d'infrastructures dès 2023 (via des projets en maîtrise d'ouvrage départementale et/ou via le financement des projets prioritaires des EPCI).

Une enveloppe de crédits de fonctionnement de 0,75 million d'euros permet au Département d'être accompagné par un prestataire pour la bonne mise en œuvre de cette démarche.

Une enveloppe de 0,5 million d'euros est prévue afin de subventionner les premiers projets d'infrastructures des territoires identifiés dans les actes d'engagement des pactes des mobilités

locales.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU VELO TOURISME

Le Département poursuit son engagement en faveur du développement des itinéraires cyclables de loisirs et de tourisme, en prenant en charge le jalonnement des 140 km de la véloroute d'intérêt régional et interrégional Nantes – Le Mont-Saint-Michel, dénommée V409, se situant en Ille-et-Vilaine. 0,35 million d'euros de crédits d'investissement y seront consacrés en 2023.

ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DE MOBILITÉ PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le Département va accompagner financièrement le déploiement d'un réseau de Tram-bus sur Rennes Métropole qui favorisera l'usage des transports collectifs auprès d'usagers résidant au sein et hors de la Métropole. La mise en service de ce réseau est envisagée de manière échelonnée entre 2027 et 2030.

Une enveloppe de 0,20 million d'euros est prévue en 2023 pour une participation financière aux premières études opérationnelles.

II. POURSUIVRE LA MODERNISATION EN TERMINANT LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES

LES AXES STRATEGIQUES RENNES-REDON ET RENNES-ANGERS

Après plus de quinze années d'études et de travaux, ces deux programmes ont été mis en service. L'hiver 2022/2023 verra s'achever l'ensemble des plantations programmées sur ces axes ainsi que certains travaux de finition ou de parachèvement.

LA MODERNISATION CLASSIQUE

En 2022, la déviation de Louvigné-de-Bais par la RD 777 a été mise en service, permettant de soulager le centre-bourg d'un trafic de poids lourds en transit (presque 700 par jour).

En 2023, les travaux s'engageront pour la requalification de la RD 48 entre Bourg-des-Comptes et Crevin (3^{ème} ceinture de Rennes) qui sera doublée d'une piste cyclable à haut niveau de service. Les travaux de la RD 47 au Sud-Est de Retiers se poursuivront dès l'obtention des autorisations de travaux nécessaires.

LE PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Ce programme d'investissement de 18 millions d'euros, décidé en septembre 2020 pour 25 opérations (sécurité, co-voiturage, vélo) s'engage au fur et à mesure de l'avancement des études et des disponibilités foncières.

Ont ainsi été mis en service en 2022 :

- un giratoire sur la RD 155 à Maen Roch permettant de sécuriser la sortie de l'A84, l'accès à Saint-Germain-en-Coglès par la RD 19 ainsi que l'accès à un projet de méthaniseur.
- un giratoire au carrefour des RD 603 et 64 à Saint-Lunaire.
- l'augmentation du gabarit d'un ouvrage d'art sur la RD 772 à Guipry-Messac.

Les travaux se poursuivront sur les pistes cyclables à La Mézière et à Saint- Sauveur-des-Landes et s'engageront entre Domloup et Chantepie. D'autres opérations d'amélioration de la sécurité commenceront, en particulier, à Melesse, à Saint-Lunaire, à Plesder, à Domalain, à Servon-sur-Vilaine, à Montauban-de-Bretagne, à Janzé et à Pléchâtel, en fonction des disponibilités foncières.

LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 2018-2023

Conformément aux directives nationales, le plan de prévention de bruit dans l'environnement approuvé en 2017 a été mis à jour en 2019 (cartes bruit actualisées).

Etaient recensés 168 points noirs bruits (PNB) potentiels :

- 52 ont été effacés par le transfert du trafic de l'ancien itinéraire aux nouveaux axes à 2x2 voies ;
- à fin 2022, toutes les mesures autorisées par les propriétaires ont été réalisées ;
- 8 mesures n'ont pu être réalisées faute d'autorisation des propriétaires concernés ;
- 14 points noirs bruits confirmés restent à traiter ;
- et 11 points noirs bruits confirmés ont été traités.

III. ENGAGER LES ETUDES DES OPERATIONS PRIORITAIRES DANS LE PROGRAMME MOBILITES 2025

Lors de la session de juin 2022, l'Assemblée départementale a défini 2 catégories d'opérations :

Les opérations de catégorie 1 dont les études peuvent s'engager prioritairement sans attendre les conclusions des pactes de mobilités locales. Il s'agit des opérations du réseau vélo à haut niveau de service, ainsi que des projets de requalification et de sécurisation du réseau routier.

Les études des opérations de catégorie 2 seront, le cas échéant, dimensionnées à l'issue des réflexions sur les pactes des mobilités locales.

L'engagement des études sur les pistes cyclables est prioritaire. Sur les 24 pistes inscrites dans la première phase de programmation :

- 2 sont en travaux ;
- 11 ont des études engagées à différents stades ;
- 6 à 10 verront les études s'engager en 2023 (si elles sont toutes confirmées en programmation).

Les études routières de catégorie 1 s'engagent au fur et à mesure des disponibilités des équipes, en priorité à La Bouëxière, Liffré, Val d'Anast, Pancé, Bédée, Maen Roch, Combourillé et Langon.

L'INGENIERIE PUBLIQUE

Par des conventions spécifiques, le Département participe aussi, par la mise à disposition de son ingénierie routière, à la réalisation d'opérations d'intérêt départemental financées et réalisées par les collectivités ou d'aménagements cyclables (fiches 2.33 et 3.32 du guide de l'ingénierie publique).

LES ROUTES NATIONALES

Lors du transfert de la RD 137 Rennes-Saint-Malo au Département en 2006, l'Etat n'avait pas assuré la totalité des compensations financières et en contrepartie, il s'était engagé à ne plus solliciter le Département pour participer au financement des travaux sur le réseau routier national. Selon ce principe de décroisement, le Département ne participait plus aux études ou aux travaux sur routes nationales.

Cette posture a été requestionnée dans le cadre du comité stratégique sur la mobilité de l'agglomération rennaise et le sera aussi dans le cadre du volet mobilités du futur contrat de plan Etat-Région (CPER).

Toutefois, avec une approche très pragmatique, afin de débloquer des opérations et en permettre la réalisation, le Département a accepté de participer aux études complémentaires de la déviation

de Beaucé et Fleurigné au Sud de Fougères (RN 12), aux études de projet du doublement de la RN 176 entre Miniac-Morvan et la Rance, aux travaux du Schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic (SDAGT) permettant de fluidifier la circulation sur les rocades rennaises.

Les négociations sur le volet mobilités du futur contrat de plan Etat-Région devraient s'engager au printemps 2023 à la suite de la remise du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures au Gouvernement.

IV. LES INFRASTRUCTURES

LE RESEAU FERROVIAIRE

Liaison Nouvelles Ouest-Bretagne - Pays de la Loire

Dans le cadre du pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne signé en février 2019, la SNCF Réseau poursuit les études pour les opérations Rennes-Nantes-Bretagne Sud et Rennes-Brest-Bretagne Nord.

Le Département participe au financement de ces études portant sur des projets structurants pour le territoire breillien et plus globalement pour la Bretagne.

Ce projet, dont la mise en œuvre progressive n'est envisagée qu'après 2030, est en cours d'études depuis 2017.

La poursuite des études fera l'objet d'une inscription au futur contrat de plan Etat-Région.

L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION SUR LA METROPOLE RENNAISE : 0,55 MILLION D'EUROS

L'engagement du Département sur le projet du Schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic sur la métropole rennaise entamé en 2021 continuera sur le présent exercice. La première opération a été mise en service début 2023 sur la route nationale 137, axe Nantes-Rennes, avec l'aménagement de la bande d'arrêt d'urgence pour l'usage des transports en commun. Cette année également, l'Etat va entamer la mise en place de la régulation d'accès par feux tricolores à plusieurs entrées de la rocade. Sur le réseau routier départemental et métropolitain, de nouvelles études d'opportunités seront lancées pour l'axe Rennes Saint-Malo vis à vis de l'aménagement d'une voie réservée aux transports en commun, voire au covoiturage. Pour 2023, une enveloppe de 0,55 million d'euros (sur un total de 6,135 millions d'euros) est consacrée à ce schéma.

LES GROSSES REPARATIONS – CHAUSSEES : 15,4 MILLIONS D'EUROS

En complément des 210 agents opérationnels des 23 centres d'exploitation routiers quotidiennement à l'œuvre pour maintenir à niveau un réseau routier reconnu d'excellente qualité, ces montants permettront :

- l'entretien préventif qui consiste à maintenir le niveau de service des itinéraires des réseaux structurants modernisés ;
- la politique de rechargement qui consiste à intervenir sur la structure et l'uni des chaussées du réseau structurant qui n'est pas soumis à l'entretien préventif ;
- l'entretien du réseau de catégorie D pour lequel le niveau de service consiste à assurer la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine routier. Les crédits consacrés en investissement concernent la part confiée à l'entreprise, sachant que le Département continuera à assurer en régie avec le service travaux de la direction de la gestion des routes départementales les 2/3 des surfaces des routes départementales traitées sur ce réseau ;
- l'aménagement de centre-bourgs : ce volet se décline sous 2 formes. Le premier volet relève de

participations financières dans le cadre d'un projet communal. Le second volet se réalisera sous maîtrise directe du Département ; lorsque les dégradations le nécessitent alors qu'aucun aménagement communal n'est programmé ;

- les déclassements : régularisations et transferts de portions de routes ayant perdu leur intérêt départemental.

Pour l'ensemble de ces opérations, le Département continuera à intégrer au maximum des techniques respectueuses de l'environnement : techniques de revêtement moins consommatrices d'énergie et réutilisation de matériaux.

LES OUVRAGES D'ART : 3 MILLIONS D'EUROS

Le confortement du patrimoine des ouvrages d'art restera une action forte. Dans ce cadre, une enveloppe de 2 millions d'euros sera consacrée afin de réaliser plusieurs opérations sur ce patrimoine départemental.

En 2023, l'étude relative à la réparation du pont de Port de Roche entre Langon et Saint-Anne-sur-Vilaine rendue nécessaire et prioritaire depuis sa limitation de tonnage à 3,5 tonnes en ce début d'année et l'étude en opportunité de la création d'un nouveau pont entre Messac-Guipry et Redon seront lancées. Également, les rénovations conséquentes sur le pont de Vieux Ville à Baguer-Pican (remplacement du tablier), pont du Bas Pérouse à Montreuil-sur-Ille (voûte en maçonnerie) sont prévues.

Les études pour la réhabilitation du Viaduc Saint-Hubert situé entre La Ville-es-Nonais et le Département des Côtes d'Armor se poursuivent, avec un objectif de début des travaux en fin d'année, voire début 2024.

Par ailleurs, 3 millions d'euros seront affectés aux travaux confiés à l'entreprise. En complément, des travaux plus restreints seront réalisés en régie par le service travaux de la direction de la gestion des routes départementales. La liste précise des opérations sera soumise à la Commission permanente.

L'AMELIORATION DE LA SECURITE SUR ROUTES DEPARTEMENTALES : 2,2 MILLIONS D'EUROS

Le programme classique d'amélioration de la sécurité sur routes départementales sera maintenu avec :

- des actions générales comme le marquage des routes, l'implantation de glissières de sécurité et le renouvellement de la signalisation directionnelle ;

- des opérations individualisées de résorption de « points noirs », endroits où la circulation est rendue difficile par la configuration des lieux ;

- des petites opérations de sécurité localisées : rectification de virages, dégagements de visibilité, protection contre les sorties de routes et les obstacles latéraux, remise à niveau de carrefours.

- des opérations significatives telles que le giratoire de Tournebride sur la RD 72 à Bédée (0,5 million d'euros) et la modernisation du carrefour à feux du barrage de la Rance à La Richardais (0,2 million d'euros) .

L'enveloppe de 2,2 millions d'euros concerne les travaux réalisés par l'entreprise. En y ajoutant ceux réalisés en régie par le service travaux de la direction de la gestion des routes départementales (comme par exemple les glissières et le marquage au sol), la totalité de l'investissement consacré à la sécurité sur routes départementales se chiffrera à 4 millions d'euros.

L'EQUIPEMENT DES SERVICES EN PETITS MATERIELS : 0,31 MILLION D'EUROS

Cette enveloppe permet de répondre aux besoins en petits matériels des services gérant les routes, que ce soit les agences départementales, le service travaux ou le service mesures et essais routiers.

L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE LA VOIRIE : 1,469 MILLION D'EUROS (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)

Cette enveloppe est maintenue au même niveau qu'en 2022.

L'objectif global est ici de garantir au maximum la circulation routière par des travaux d'entretien courant (chaussées et dépendances) par une surveillance du réseau en situation courante mais aussi de crise (accidents, conditions météorologiques défavorables...) et par la préservation du domaine public (droits et obligations des riverains et usagers...).

LES PRESTATIONS EN REGIE : 5,17 MILLIONS D'EUROS (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)

Concernant les travaux réalisés en interne par le service travaux, l'enveloppe de crédits de fonctionnement d'achat de matières et fournitures dédiées permet de réaliser de nombreuses opérations grâce aux compétences internes de ce service, notamment les enduits sur les routes de catégorie D, le marquage au sol, les glissières de sécurité. Il convient de rappeler que les dépenses identifiées dans cette rubrique comme étant liées à des travaux d'investissement seront valorisées et immobilisées en fin d'année.

Décide :

- d'approuver les propositions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2023, les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux annexés ;
- d'autoriser la Commission permanente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à approuver, à adopter ou compléter les programmes de travaux à intervenir ;
- d'approuver les subventions accordées à la prévention routière pour un montant de 9 000 € (imputation 65-621-6574-P32), à l'association agricole départementale des expropriés d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 3 200 € (imputation 65-63-6574-P31) et à l'association des Commissaires enquêteurs d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 360 € (imputation 65-63-6574-P31) ;
- d'ouvrir les autorisations de programmes millésimées 2023 suivantes :

TRAMI001	TRAMBUS-Contrat Métropolitain Relance transition écologique	7 600 000.00 €
ROGEI002	Patrimoine routier	16 405 109.48 €
ROGEI005	Routes sécurité : travaux individualisés	2 278 307.00 €
ROGEI007	Routes : travaux ouvrages d'art	2 506 000.00 €
ROGEI009	Equipement des agences départementales	399 900.00 €
ROGEI029	Grosses opérations sur routes nationales transférées	1 900 000.00 €
ROGEI906	Gestion durable des routes départementales	137 000.00 €
VTOUI001	Vélo Tourisme	698 000.00 €
MOBDI001	Mobilité Durable	400 000.00 €
SPMLI001	Pactes des Mobilités Locales	2 500 000.00 €

Vote :

Pour : 32

Contre : 18

Abstentions : 4

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en Préfecture le : 16 février 2023

ID : AD20230096

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 20 février 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON